

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 29 SEPTEMBRE 2015

Le 29 Septembre 2015 à 18H35 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est tenu à la Léon Masson à Simiane Collongue.

Monsieur le Maire : Nous souhaitons la bienvenue à Madame Martine BEAUMOND, Conseillère Municipale

### Déclaration sur les migrants

#### Monsieur Jean-Pierre PERRIER :

Il s'agit d'une déclaration sous forme de proposition. Je préfère préciser qu'il n'y a pas les bons d'un côté et les méchants de l'autre. Cela peut ouvrir le débat. Je tenais à faire cette précision.

Monsieur le Maire, Mmes et Mrs les Adjointes et Conseillers Municipaux,

Depuis quelques semaines, l'Europe se trouve confrontée à un mouvement migratoire sans précédent. Des familles entières, désespérées, fuient leur pays devenu le théâtre d'une guerre civile qui n'épargne personne...elles le font dans des conditions suicidaires faisant de nous les témoins d'une catastrophe humanitaire, impuissants à endiguer un phénomène d'une telle ampleur.

Face à une telle situation, l'heure n'est pas aux divisions en désignant des responsables mais bien de répondre ensemble aux urgences.

La France, pays des droits de l'homme se doit de faire entendre sa voix.

Toutes les communes, sans exceptions, dans la mesure de leurs possibilités, sont concernées et nous voulons croire, que personne dans cette assemblée n'est insensible à cette tragédie.

Toutes les initiatives permettant d'accueillir une famille de réfugiés sur notre commune seraient les bienvenues.... Paroisse, associations à vocation sociale et humanitaire, mais aussi particuliers élargiraient cette démarche à la société civile avec l'implication et le soutien actif de la municipalité qui demeure indispensable.

Monsieur le maire, nous vous demandons de lancer un appel à toutes les associations et personnes qui souhaiteraient participer à ce mouvement de solidarité afin qu'avec l'aide de la commune et d'une association spécialisée nous puissions prendre en charge une famille de réfugiés qui nous serait désignée par la préfecture.

Avec les nombreux logements vides qu'il y a sur la commune ou en utilisant le logement d'urgence, nous pourrions trouver une solution pour l'héberger et l'accompagner dans ses démarches.

Monsieur le Maire, vous le voyez, nous ne vous proposons pas une solution "clé en mains" mais nous vous tendons la main afin qu'ensemble, face à cette tragédie, notre village par son exemple, se montre à la hauteur de la situation.

Merci pour votre attention

POUR SIMIANE ENSEMBLE

Monsieur le Maire : Actuellement, si des personnes veulent accueillir des gens chez eux, nous les aiderons dans les démarches administratives. Actuellement, le logement d'urgence ne répond pas à ces conditions-là et je rappelle que nous sommes carencés en logements sociaux et sur les capacités d'accueil à Simiane.

**Monsieur Jean-Pierre PERRIER :** C'est pour cela que j'ai évité de parler des logements sociaux connaissant le problème de pénurie en logements sociaux, mais on peut envisager la question sous un autre angle, à la fois vous me répondez sur le logement d'urgence, mais on pourrait envisager la situation sur les nombreux logements vides sur la commune. Je parle là du privé, vous voyez ? On n'a pas de solution toute faite. L'idée pour nous, c'est de savoir si vous avez la même volonté que nous d'accueillir une famille sur la commune et de soulager le malheur que ces gens sont en train de traverser en ce moment.

**Monsieur le Maire :** Je suis sensible au malheur des personnes et je suis extrêmement sensible à la détresse de nos concitoyens en termes de logements.

**Monsieur Jean-Pierre PERRIER :** Bien entendu. Mais je ne pense pas que l'on puisse opposer l'un à l'autre.

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas une opposition.

**Monsieur Jean-Pierre PERRIER :** Ce n'est pas une opposition.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif :

**Présents :**

Monsieur Philippe ARDHUIN, Monsieur Christian ARNAUD, Monsieur Léonard BALDOCCHI, Madame Martine BEAUMOND, Madame Marie-France BEISSON, Monsieur Michel BOISRAME, Madame Graziella CACCAVELLI, Monsieur Robert CANAMAS, Madame Isabelle CAUET, Monsieur Philippe CHANTRAINE, , Monsieur Dominique FERREN, Madame Yvonne FORNASIER, Monsieur Gérard FRANCONI, Madame Anna GAGLIARDI, Monsieur Bruno GERARA, Monsieur Jean LE PESQ, Monsieur Jérémie PASTORE, Monsieur Jean-Pierre PERRIER, Madame Sylvie PIQUENOT, Madame Paule RANUCCI, Madame Claudine SEGURA, Madame Violette STISSI, Madame Dominique VALERA, Madame Sylvie YEROUNIAN, Monsieur Gilbert ZUNINO.

**Procurations :**

Monsieur Jean-Marc CHIANGA donne procuration à Monsieur Gérard FRANCONI  
Madame Laurie GIUSFREDI-NOCETTI donne procuration Madame Dominique VALERA  
Madame Marie-Claire TARDY donne procuration Madame Sylvie PIQUENOT

Absente : Madame Chantal DURIAU (problème médical)

25 présents, 3 procurations et 1 absent

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut préalablement délibérer.

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur MAGNAN et Monsieur KASMAREC.

**Monsieur le Maire :** Nous avons été frappés par le décès de Michel KASMAREC, je crois que Madame Isabelle CAUET veut faire une intervention en sa mémoire.

**Déclaration de Madame Isabelle CAUET :**

**Madame Isabelle CAUET :**

Monsieur le Maire, Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux,

Je tiens à préciser que j'estime ce texte conforme à l'intérêt général. La liberté absolue de conscience, le respect des droits de la défense dans un conflit interne et relatif au fonctionnement de l'instance. Les éléments répondent tellement aux vœux de Michel et justifient également, aujourd'hui, ma

démarche personnelle. Il s'agit pour moi, en outre, de l'honneur de Michel, l'intégrité et de ses valeurs, valeurs que je partage.

Cependant, comme j'ai tenu à le souligner, il m'apparaît hautement souhaitable que cette déclaration ne fasse l'objet, en aucun cas, d'un débat public.

Par courriel en date du 22 septembre 2015, j'ai jugé opportun de vous transmettre à titre personnel quelques documents relatifs à une décision dont a été victime Michel KASMAREC.

Soucieuse de ne pas relancer une polémique, mais attachée à respecter la décision de Michel qui tenait à faire connaître à toute personne qui le souhaiterait sa position, étayée sur des documents écrits, j'ai décidé d'accéder à toutes demandes de ce type.

Je tiens à rappeler au regard des pièces dont il a été fait état dans mon envoi que les circonstances de la vie que souhaitait Michel, s'expriment conformément à son engagement envers son attachement à Simiane.

Il appartiendra à chacune et chacun, en son âme et conscience, de donner la suite qu'il jugera utile....

Je demande à ce que ma déclaration soit jointe au procès-verbal de ce conseil municipal.

Monsieur le Maire propose une minute de silence en hommage de Monsieur MAGNAN et Monsieur KASMAREC.

### **Approbation du dernier Conseil Municipal**

**Monsieur Christian ARNAUD** : Sur ce procès-verbal, il est fait état de la procuration de Jean-Pierre PERRIER à Madame Christian ARNAUD mais Monsieur qui a la procuration de Jean-Pierre Perrier. Je ne fais pas de « coming out ».

J'ajouterais que M. Christian ARNAUD n'est en rien Président de Simiane Ensemble faisant référence à un courrier que j'ai reçu pour ce conseil. C'est toujours valorisant d'être nommé Président, beaucoup par les temps qui courent aspirent à être président. Prenons cela comme un trait d'humour, mais à Simiane Ensemble il n'y a pas de président. Nous travaillons en équipe sans hiérarchie. Il y a seulement un ordre dans la liste, il n'y a pas de président.

À ce titre sur les points 1,1 à 1,4 je n'ai pas dit « je » mais « nous » et fait quelques commentaires sur les raisons de cette abstention mentionnant que cela relevaient de choix de gestion de la majorité.

Page 19 vous faites parler Jean-Pierre Perrier qui était absent, il s'agit de Bruno GERARA.

Ces changements de rôle n'entachent en rien le sérieux de vos comptes rendus que vous faites, qui est un travail fastidieux dont nous vous remercions.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**Monsieur le Maire** : Désignation du secrétaire de séance.

Madame Dominique VALERA et Madame Sylvie YEROUNIAN

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**Monsieur le Maire** : Je vais rendre compte des décisions prises concernant les marchés.

**Marchés de Prestations Intellectuelles de moins de 14 999,99 € HT :**

MAPA N°15.ADM.04 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte de la téléphonie fixe et mobile de la Commune de Simiane Collongue,

Date du marché : 01/07/2015.

Attributaire : ICARE INGENIERIE INTERNATIONALE.

Montant attribué : 2 990,00 € H.T

MAPA N°15.ST.06 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière de la Commune de Simiane Collongue,

Date du marché : 21/09/2015.

Attributaire : OPSIA MEDITERRANEE.

Montant attribué : 11 706,24 € H.T

**Marchés de Prestations Intellectuelles de 15 000 à 89 999,99 € HT :**

MAPA N°15.ADM.05 Assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la passation d'une délégation de service public sous forme de concession portant sur la construction et l'exploitation d'un établissement multi accueil pour jeunes enfants d'une capacité de 60 places pour la Commune de Simiane Collongue,

Date du marché : 17/08/2015.

Attributaire : SPQR SAS

Montant attribué : 24 750,00 € H.T

**Marchés de Travaux de 90 000 à 185 999,99 € HT :**

MAPA N°15.ST.05 Travaux d'aménagement du Cours des Héros de la Commune de Simiane Collongue, Date du marché : 13/08/2015.

Attributaire : GROUPEMENT SATR /LUMILEC

Montant attribué : 352 496,50 € H.T

**Marchés de Fournitures de moins de 14 999,99 € HT :**

MAPA N°15.EC.02 Fourniture de mobilier scolaire pour l'école maternelle et l'école élémentaire de la Commune de Simiane Collongue,

Date du marché : 08/07/2015.

Attributaire : DELAGRAVE SA

Montant attribué : 7 797,99 € H.T

MAPA N°15.EC.01 Marché à bons de commande de fournitures scolaires ou non scolaires pour la Commune de Simiane Collongue,

Date du marché : 19/08/2015.

Attributaire : PAPETERIE CHARLEMAGNE

Montant attribué : 2 733,73 € H.T

**Marchés de Fournitures de 15 000 à 89 999,99 € HT :**

MAPA N°15.ENF.01 Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de gestion de tous les services relatifs à l'enfance pour la Commune de Simiane Collongue,

Date du marché : 09/07/2015.

Attributaire : SARL ABELIUM COLLECTIVITES

Montant attribué : 23 756,00 € H.T

**Monsieur le Maire** : Je voudrais rajouter à l'ordre du jour une délibération :

Point 1.4 : Désignation d'un nouveau délégué au Syndicat Intercommunal du Grand Vallat, Bouc Bel Air, Cabriès, Simiane, en remplacement de Monsieur Michel KASMAREC, Membre titulaire.

L'ordre du jour se trouve modifié avec en :

- 1.1 Avis sur le projet de la Métropole Aix Pays d'Aix
- 1.2 Avis dans le cadre de l'enquête publique portant demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation de l'usine ALTEO
- 1.3 Motion pour la mise en place d'une tarification à la qualité du service

## **1 – AFFAIRES GENERALES :**

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA CREATION D'UNE METROPOLE AIX PAYS D'AIX**

**Monsieur le Maire** : La présidente du Pays d'Aix a proposé et souhaite la création d'une métropole Aix Pays d'Aix. Je n'ai pas souhaité prendre part au vote, ainsi que le Maire de Cabriès, le Maire de Bouc Bel Air et le Maire de Rognes.

Je ne voterai pas ce soir par souci de cohérence. Je suis contre la grande métropole, je l'ai dit dans la presse

#### **Projet de Métropole d'Aix**

Il s'agit d'un combat d'arrière-garde inutile, la délibération sera rejetée par le contrôle de légalité, car elle est contraire à la loi. Aix ne peut être la capitale de PACA, les 400 000 habitants ne sont sans doute pas effectifs. La métropole Aix Marseille Provence est votée, ignorer à ce point ce qu'a décidé le législateur n'est pas une attitude de républicain.

La politique de la chaise vide est inefficace et continuer à diviser les territoires en les opposant n'apportera que retards et ne permettra pas de mettre en valeur nos points de vue en tant que Pays d'Aix. Il vaut mieux s'asseoir à la table pour construire une métropole qui soit une réussite économique et sociale pour tous. Il existe des fonds de solidarité nationale les FPIC, que d'ailleurs la commune abonde, qui peuvent aider à ce que cette création n'ait pas d'incidence financière négative pour notre commune et ses habitants. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 10

### **1-2 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'USINE « ALTEO ».**

**Monsieur le Maire** : Nous avons fait une réunion. Nous sommes arrivés à un accord. Je tiens à dire que lors de l'enquête, j'ai écrit au Commissaire Enquêteur ma désapprobation pour la continuation de ces rejets.

#### **Monsieur Jean LE PESQ :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre conseil est appelé, ce jour, à se prononcer dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation de l'usine ALTEO de Gardanne.

A cette fin, nous examinerons synthétiquement et avec la plus grande attention les remarques formulées en date du 1<sup>er</sup> août 2014 par l'autorité environnementale au titre des procédures des installations classées pour la protection de l'environnement (projet de la société ALTEO Gardanne) et concession

d'occupation du domaine public maritime (projet de la société Aluminium PECHINEY (document de 29 pages).

Nous aborderons, successivement, les points suivants :

- Présentation du projet,
- Contexte du projet,
- Alternatives du projet
- Ecotoxicité du projet,
- Réserves de l'autorité environnementale...

### **Présentation du projet :**

ALTEO rejette en Méditerranée des résidus solides de procédés de fabrication d'alumine (« Boues Rouges ») dans un émissaire du Canyon de la Cassidaigne au cœur du Parc National des Calanques au large de la commune de Cassis et ce depuis 1966, 7,7 kms en mer de canalisations.

Après 50 ans de rejet de résidus, plus de 20 millions de tonnes cumulées jusqu'à 2300 mètres de profondeur et jusqu'à 65 kms au large. Or, la convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution dite « Convention de Barcelone » a été ratifiée par la France en 1978. Aujourd'hui, ALTEO demande la prolongation des rejets d'effluents liquides pour 30 ans.

### **Contexte du projet,**

Il tient, essentiellement, en deux points majeurs :

- La compatibilité avec les enjeux du Parc National des Calanques créé en 2012, notamment, sur la valeur patrimoniale exceptionnelle du Canyon de la Cassidaigne, une des plus riches en termes de biodiversité en Méditerranée.

Les résidus solides « Boues Rouges » sont interdits au-delà du 31 décembre 2015, mais ALTEO demande de poursuivre l'exploitation en rejetant en mer ses effluents.

### **Alternatives techniques,**

ALTEO a étudié toutes les solutions possibles, soit six alternatives pour les rejets et retenu l'alternative du rejet en mer.

D'autres alternatives avaient été envisagées. On retiendra tout particulièrement le rejet dans les mines de GARDANNE ou dans un cours d'eau. La Luynes ou l'Arc. Chacun appréciera !

Remarque, dans son dossier ALTEO démontre qu'il est dans l'impossibilité d'appliquer, raisonnablement, (technico-économique) les meilleures techniques pour le traitement des métaux dissous.

Pour respecter les normes environnementales, il demande une dérogation pour six paramètres, dont notamment, l'arsenic de fer et l'aluminium.

On peut s'interroger quand on sait que des usines réussissent à traiter le minerai sans polluer le milieu maritime en France et ailleurs.

### **Eco toxicité :**

Une campagne de pêche, en tête du Canyon de la Cassidaigne a été réalisée en 2013.

28 métaux analysés dans les tissus de différentes espèces de poissons.

Les métaux significatifs sont l'arsenic, le fer et le zinc.

Pour certaines espèces, les teneurs en mercure dans les chairs dépassent les seuils réglementaires.

Le commentaire de l'étude dit ceci : sur ce constat, pour le mercure, comme pour l'arsenic, les concentrations élevées qui ont été mesurées ne sont pas inhabituelles en Méditerranée.

On note également une diminution de la richesse spécifique des peuplements dans la zone d'influence des rejets.

### **Réserves de l'Autorité Environnementale,**

Sur les eaux, pour l'autorité environnementale, il apparaît nécessaire de confirmer les hypothèses de diffusion de l'effluent dans le cadre d'un suivi.

Si aucun effet significatif des futurs rejets sur l'écotoxicité des sédiments n'est attendu pour ALTEO, ceci restera à vérifier au vu de la composition réelle de l'effluent futur.

Demande d'un système d'alerte ainsi que des mesures en continu sur les installations en amont du rejet.

**Interprétation de l'état des milieux :** Evaluation par ALTEO sur le milieu poisson, conclusion : vulnérabilité du milieu par l'arsenic. Incompatibilité du mercure sur la base des valeurs de gestion.

### **L'évaluation des risques sanitaires :**

Vieillesse de la canalisation (50 ans)

Prévenir la dégradation des installations sous-marines.

Par ailleurs, l'Autorité Environnementale invite ALTEO à engager des réflexions supplémentaires sur des mesures d'accompagnement en cas d'accident.

Notons, également, dans le rapport que l'Autorité Environnementale, au vu des résultats sur les poussières fines, demande à ALTEO de poursuivre ses efforts pour réduire ses émissions de poussière et de maintenir la surveillance environnementale de ses émissions.

En conclusion, nous allons nous prononcer sur la poursuite et le déversement des résidus provenant du traitement du minerai de bauxite et par extension des rejets aériens engendrés par l'usine ALTEO de Gardanne.

Mais, au préalable, à la demande de Monsieur le Maire, nous allons prendre connaissance d'éléments complémentaires essentiels pour la compréhension des enjeux de notre décision.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE :** J'ai prélevé quelques images d'un film sur internet sur le dossier des boues rouges et des rejets en mer. Ces images sont édifiantes. Il s'agit d'un plongeur en apnée qui a suivi une canalisation sur une trentaine de mètres de longueur. On voit sur les premiers mètres que la canalisation est en très mauvais état ce qui est normal car elle avait été prévue pour vingt ans, aujourd'hui, elle a cinquante ans. Elle est calée par des sacs de sable, des protections d'acier qui s'en vont... C'est dramatique car s'il venait à y avoir un problème sismique, car nous sommes dans une zone sismique, nous aurions de graves problèmes. Nous avons des dépôts qui reviennent en surface.

Pour l'enquête publique, soit on est pour, soit on est contre.

Les pêcheurs de Cassis ou de la Ciotat qui pêchent leurs poissons donnent un petit coup de jet pour qu'ils soient un peu moins rouges pour les vendre sur la criée. Cette zone est largement polluée. On nous demande de nous prononcer pour une continuité d'une trentaine d'années. Il me semble logique que nous ne soyons pas véritablement favorables du moins, c'est la question qui nous est posée.

Il y a des gens qui sont largement impliqués dans ce dossier et je vous invite à regarder un blog qui est la Loupe Simianaise qui est extrêmement complet et cela représente un travail important des personnes qui se sont investies dans ce dossier. Regardez le film qui dure environ cinq minutes pour une vision objective et complète.

### **Madame Sylvie PIQUENOT :**

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous partageons votre souci de la protection de l'environnement et de la santé public.

Comme nous vous l'avons exposé en commission environnement, nous avons demandé au commissaire enquêteur que l'usine exploitée par ALTEO n'ait pas un blanc-seing pour continuer comme avant sans aucun contrôle ni avancées significatives sur le traitement des pollutions résiduelles qu'elles soient dans l'eau ou dans l'air.

ALTEO ne remplira pas les obligations qui lui sont imposées pour fin 2015 mais, aujourd'hui, la mise

en place des filtres presses a permis un pas en avant colossal en termes de réduction des pollutions. Les rejets liquides désormais déchargés des boues rouges doivent encore être améliorés. La recherche avance, les solutions techniques ne sont pas évidentes mais elles existent. Nous demandons que l'exploitant mette tous ses moyens scientifiques, techniques et financiers pour rechercher, trouver et mettre en œuvre les dispositifs de traitement complémentaire et arrêter de polluer. Notre demande concerne les rejets en mer mais également les pollutions atmosphériques liées à l'exploitation de l'usine et celles émanant de la décharge de Mange Garri sur Bouc Bel Air.

L'Etat doit jouer son rôle et ne plus laisser les années passer sans agir. Un comité de suivi réunissant les élus, les associations, les scientifiques et les services de l'Etat doit être constitué et ALTEO doit rendre compte chaque année de ses avancées.

Le désastre social sur Gardanne et les communes alentours comme Simiane que produirait la fermeture de l'usine et le licenciement de plusieurs centaines d'employés, conséquence inévitable d'une interdiction des rejets dans la baie de Cassis comme vous le proposez, ne peut nous laisser indifférents.

Fermer l'usine de production d'aluminium, élément indispensable dans de nombreux produits du quotidien, conduirait une fois de plus à transférer la production dans des pays où les préoccupations sociales, sanitaires et environnementales sont bien loin des nôtres. C'est ici, en France, que nous devons trouver les solutions pour produire proprement.

Sous les conditions exposées ci-dessus, nous acceptons qu'une autorisation assortie d'une obligation de résultats soit donnée à ALTEO de poursuivre les rejets déchargés des boues rouges en baie de Cassis.

Je voudrai ajouter que contrairement à ce que l'on vous avait dit, une enquête publique, ce n'est pas un référendum où on répond oui ou non. Ce sont des éléments pour le Commissaire Enquêteur pour faire la synthèse et donner un avis sur le sujet.

Voici notre position, nous avons accepté la poursuite des rejets dans les conditions exposées et nous serons contre la proposition que vous proposez au Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire :** Nous ne voulons pas la fermeture de l'usine de Gardanne, comme vous l'avez dit. Nous voulons simplement que les rejets en mer cessent. Les boues rouges ne sont que le dessus de l'iceberg. En fait, il traite la bauxite avec de la soude que l'on rejette. Dans cette soude, il y a beaucoup d'arsenic avec un peu d'arsenic, de thallium, de mercure...

Les rejets sont préoccupants, ce n'est pas moi qui le dit, c'est le rapport sur les taux d'arsenic et de mercure rejetés.

Deuxièmement, il n'y a pas de filtre à micro particules, donc, quand il pleut sur Simiane, qu'il y a un peu de rouge sur les voitures, ce n'est pas le sirocco, ce sont les rejets que nous recevons. Nous avons un taux de rayons gamma 8,5 fois supérieur à la norme, sans compter les autres métaux que nous respirons. Nous avons la seule usine, du moins en France, à continuer. Ils ont arrêté de prendre le minerai et de le traiter sur place. On peut produire de l'aluminium, il suffit de prendre des minerais traités

Dire que ce n'est pas grave, on va moins polluer sur nos communes que si nous étions en Afrique ou en Asie, c'est bien. Personnellement, ce qui m'intéresse, c'est la santé des simianais, au niveau des poussières, la faune et la flore de notre région. On a créé le parc des calanques et vous dites, ce n'est pas grave, on peut continuer à rejeter pour 30 ans. Vous avez des canalisations qui ont été mises en place depuis 30 ans. Ma question est est-ce que l'on peut continuer ou pas. Ils devaient arrêter le 31 décembre 2015 et là on dit il n'y a pas de soucis, pour sauver les emplois, je trouve que c'est très très bien. Je ne pense pas que si on fait de l'aluminium, que les emplois seront détruits et que l'on va fermer l'usine.

Ce qui me surprend un peu, c'est donner pour 30 ans un permis de polluer. Je trouve ceci surprenant dans votre discours.

**Madame Dominique VALERA :** Juste un point Monsieur le Maire, je voudrais que l'on prenne en considération puisque vous nous dites qu'il faut sauvegarder l'emploi à Gardanne et je suis entièrement d'accord avec vous, mais, il faudrait faire un parallèle entre Gardanne et aussi toute l'économie de la pêche et du tourisme qui elles aussi sont touchées à cause des boues rouges. Il y a Gardanne d'un côté mais il y a toute la côte de l'autre.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Si l'usine ne peut plus rejeter, c'est l'occlusion intestinale. Ils ne peuvent plus fonctionner.

**Monsieur le Maire** : Comment ont-ils fait au Havre ou à Milan ?

**Monsieur Christian ARNAUD** : Ce qui est proposé, ce n'est pas un blanc-seing qui leur ait donné. Il y a des contrôles des objectifs intermédiaires. Il ne s'agit pas de leur donner libre court pendant trente ans sans changer les choses. Ce sont des objectifs à court terme avec des résultats à fournir et des investissements à faire. La reconversion, vers ce que vous dites, ça prend du temps.

Pour : 22 (avis défavorable à la poursuite des déversements)

Contre : 6 (avis favorable à la poursuite des déversements)

Abstention : 0

### **1-3 MOTION POUR UNE TARIFICATION REELLE DES TRAINS EXPRESS REGIONAUX.**

**Monsieur le Maire** : Nous avons été contactés par l'Union Fédérale de « Que Choisir » concernant cette motion que je propose au Conseil Municipal portant sur la mise en place d'une tarification à la qualité réelle des TER dont le prix de l'abonnement doit automatiquement diminuer en cas de retard récurrent.

Que la subvention d'exploitation accordée à la SNCF par le Conseil Régional soit davantage indexée sur la qualité réelle des TER,

Que 85 000 habitants de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur utilisent quotidiennement les trains express régionaux (TER), notamment pour se rendre sur leurs lieux de travail ou d'étude,

Considérant que la fréquentation des TER a progressé de 49 % depuis 2002, et qu'ils représentent aujourd'hui un enjeu majeur pour ses utilisateurs quotidiens,

Considérant que la qualité des TER dans notre région est très insuffisante, avec une ponctualité de seulement 77,3 %, ce qui place notre région au 19<sup>ème</sup> rang national sur 20,

Considérant que les trains régionaux français sont loin de la ponctualité de leurs voisins, qui atteint 94,9 % en Allemagne ou aux Pays-Bas, et 96 % en Autriche,

Considérant que, malgré 232 millions d'euros d'investissements publics dans les TER de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur depuis 2004, et la qualité s'est dégradée,

Considérant que les chiffres officiels de ponctualité, calculés par la SNCF, sont minorés car ne prenant pas en compte les retards inférieurs à 6 minutes ni les annulations survenues jusqu'à la veille 16h du jour de circulation du TER,

Considérant que les incitations financières faites au transporteur d'améliorer sa qualité sont trop faibles (moins de 1 % de la subvention totale d'exploitation) pour produire leurs effets,

Considérant que les abonnés au TER, malgré l'enjeu de la ponctualité pour des utilisateurs quotidiens, n'ont droit à aucune indemnisation en cas de retards récurrents sur leur ligne,

**Monsieur Bruno GERARA** :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Que penser de cette motion qui intervient deux mois avant les élections régionales, si ce n'est de mélanger l'échelon municipal à l'échelon régional ?

Il est un fait avéré : notre groupe a toujours été présent dès les premières réunions du comité de ligne et a souvent été bien seul pour défendre les intérêts des usagers de cette ligne devant les élus de la région ou les dirigeants de la SNCF/RFF.

Il existe, aujourd'hui, une batterie de compensation en faveur des usagers qui ont subi des désagréments importants, aménagements auxquels se rajoutent les pénalités réclamées par la région PACA.

Enfin, nous ne pouvons pas passer sous silence ou bien porter à la connaissance de certains, que les tarifs appliqués en matière de transport ferroviaire en PACA sont des tarifs contenus, revus à la baisse avec des réductions grâce à la carte ZOU. La réduction pour les travailleurs peut monter à 75% sans compter avec la participation des employeurs aux frais de transport collectif, les handicapés 90% de réduction et 15 € par an pour le trajet domicile/études pour les étudiants avec 50% de réduction pour les autres trajets du TER... mais bon, pour le savoir encore faut-il prendre le train et s'intéresser aux diverses possibilités de tarification.

Décemment, nous ne pouvons pas voter favorablement, mais nous ne voterons pas contre, nous allons nous abstenir, à votre vœu qui est plus un vœu, pour nous, « politicien » en cette période électorale.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas une affaire politique puisque c'est « Que Choisir ».

J'ai pris le train longtemps, du moins, j'ai essayé. Le problème, c'est que dans la semaine, sur cinq jours de travail, j'arrivais deux fois à l'heure. Donc, j'ai pris ma voiture. Regardez le nombre que nous sommes et qui prend le train !

**Monsieur Bruno GERARA** : On le sait ! Le problème, il est sur Saint Charles.

**Monsieur le Maire** : Cette motion, je la trouve très bien. Agir là où ça fait mal, au portefeuille. Il n'y a pas d'histoire de politique.

**Monsieur Bruno GERARA** : Nous, nous avons agi au niveau des comités.

Pour : 22

Contre : 1

Abstentions : 5

#### **1-4 MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

**Monsieur le Maire** : Je vous propose de passer dans la même délibération du 1.4 au 1.6 puisqu'il s'agit des commissions. Nous vous avons contacté sauf si vous pensez qu'il faille délibérer commissions par commissions. Non, d'accord.

Suite au décès de Michel, nous avons dû vous remettre la liste des commissions. Nous avons regroupé les Associations et les Sports et scinder en deux la commission Urbanisme et Sécurité.

#### **Liste des commissions :**

##### **Finances :**

- M. Michel BOISRAME : Adjoint au Maire
- Mme Dominique VALERA : Adjointe au Maire
- M. Gérard FRANCONI : Adjoint au Maire
- Mme Isabelle CAUET : Conseillère Municipale
- Mme Sylvie YEROUNIAN : Adjointe au Maire
- M. Anna GAGLIARDI : Conseillère Municipale
- M. Dominique FERREN : Conseiller Municipal
- Mme Marie-Claire TARDY : Conseillère Municipale
- M. Christian ARNAUD : Conseiller Municipal

### **Economie :**

- M. Michel BOISRAME : Adjoint au Maire
- M. Léonard BALDOCCHI : Conseiller Municipal délégué
- M. Dominique FERREN : Conseiller Municipal
- Mme Anna GAGLIARDI : Conseillère Municipale
- Mme Laurie GIUSFREDI-NOCETTI : Conseillère Municipale
- Mr Robert CANAMAS : Conseiller Municipal
- Mme Paule RANUCCI : Conseillère Municipale
- Mme Marie-Claire TARDY : Conseillère Municipale
- Monsieur Christian ARNAUD : Conseiller Municipal

### **Jeunesse-Culture :**

- M. Jérémy PASTORE : Conseiller Municipal délégué
- M. Léonard BALDOCCHI : Conseiller Municipal délégué
- Mme Isabelle CAUET : Conseillère Municipale
- Mme Myriam Graziella CACCAVELLI : Adjointe au Maire
- M. Michel BOISRAME : Adjoint au maire
- Mme Marie-France BEISSON : Conseillère Municipale
- Mme Yvonne FORNASIER : Conseillère Municipale
- Mme Marie-Claire TARDY : Conseillère Municipale
- Mr Jean-Pierre PERRIER : Conseiller Municipal

### **Voirie-Travaux :**

- M. Gerard FRANCONI : Adjoint au Maire
- M. Gilbert ZUNINO : Adjoint au Maire
- M. Michel BOISRAME : Adjoint au Maire
- Mme Dominique VALERA : Adjointe au maire
- M. Philippe CHANTRAINE : Adjoint au Maire
- M. Dominique FERREN : Conseiller Municipal
- Mme Laurie GIUSFREDI-NOCETTI : Conseillère Municipale
- M. Christian ARNAUD : Conseiller Municipal
- Mme Sylvie PIQUENOT : Conseillère Municipale

### **Ecoles-Transports :**

- Mme Myriam Graziella CACCAVELLI : Adjointe au Maire
- M. Michel BOISRAME : Adjoint au maire
- Mme Sylvie YEROUNIAN : Adjointe au Maire
- Mme Claudine SEGURA : Conseillère Municipale
- Mme Chantal DURIAUX : Conseillère Municipale
- Mme Paule RANUCCI : Conseillère Municipale
- Mme Anna GAGLIARDI : Conseillère Municipale
- Mme Marie-Claire TARDY : Conseillère Municipale
- Mme Violette STISSI : Conseillère Municipale

### **« Tissu Associatif et Sports »**

- M. Jérémy PASTORE : Conseiller Municipal
- M. Robert CANAMAS : Conseiller Municipal
- M. Jean Le PESQ : Adjoint au Maire
- M. Léonard BALDOCCHI : Conseiller Municipal
- Mme Sylvie YEROUNIAN : Adjointe au Maire
- M. Dominique FERREN : Conseiller Municipal
- Mme Isabelle CAUET : Conseillère Municipale
- Mme Sylvie PIQUENOT : Conseillère Municipale

- M. Bruno GERARA : Conseiller Municipal

**Commission urbanisme :**

- M. Philippe CHANTRAINE : Adjoint au Maire
- Mme Dominique VALERA : Adjointe au Maire
- M. Gérard FRANCONNE : Adjoint au Maire
- M. Gilbert ZUNINO : Adjoint au Maire
- Mme Sylvie YEROUNIAN : Adjointe au Maire
- M. Michel BOISRAME : Adjoint au Maire
- Mme Yvonne FORNASIER : Conseillère Municipale
- Mme Marie-Claire TARDY : Conseillère Municipale
- Mme Sylvie PIQUENOT : Conseillère Municipale

**Commission Sécurité :**

- M. Gilbert ZUNINO : Adjoint au Maire
- Mme Dominique VALERA : Adjointe au Maire
- M. Robert CANAMAS : Conseiller Municipal délégué
- M. Philippe CHANTRAINE : Adjoint au Maire
- M. Dominique FERREN : Conseiller Municipal
- Mme Marie-France BEISSON : Conseillère Municipale
- Mme Anna GAGLIARDI : Conseillère Municipale
- Mme Marie-Claire TARDY : Conseillère Municipale
- M. Bruno GERARA : Conseiller Municipal

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**1-5 MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

**Délégués titulaires :**

- A : M. Michel BOISRAME : Adjoint au Maire : Délégué titulaire
- B : M. Gérard FRANCONNE : Adjoint au Maire : Délégué titulaire
- C : M. Philippe CHANTRAINE : Adjoint au Maire : Délégué titulaire
- D : Mme Sylvie YEROUNIAN : Adjointe au Maire : Déléguée titulaire
- E : Mme Marie-Claire TARDY : Conseillère Municipale

**\* Délégués suppléants :**

- A : Mme Myriam Graziella CACCAVELLI : Adjointe au Maire : déléguée suppléante
- B : Mme Dominique VALERA : Adjointe au Maire : déléguée suppléante
- C : M. Dominique FERREN : Conseiller Municipal : délégué suppléant
- D : Mme Isabelle CAUET : Conseillère Municipale : déléguée suppléante.
- E : M. Christian ARNAUD : Conseiller Municipal

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

### **1-6 CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**

Le code général des collectivités territoriales prévoit la constitution d'une commission spécifique chargée de rendre un avis dans le cadre des procédures de délégation de service publique.

Cette commission doit être composée dans les communes de plus de 3 500 habitants de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Il est proposé de créer cette commission et de désigner ces membres de façon identique à celle de la Commission d'appel d'offres.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

### **1-7 VALIDATION DU TRANSFERT EFFECTIF DE LA ZONE D'ACTIVITES DE ROUSSET A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.**

**Monsieur le Maire :** Suite à l'intégration des communes de Gardanne et de Gréasque, la zone de Rousset demande le transfert d'une partie de ses installations à la CPA. Tout ce qui est voirie. Cela a été demandé en bureau, cela a été accepté en bureau. Il se doit que chaque commune fasse une délibération.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

### **1-8 ADOPTION DES RAPPORTS DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES LIEES A L'INTEGRATION DES COMMUNES DE GARDANNE ET DE GREASQUE A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.**

**Monsieur le Maire :** Suite à l'intégration des communes de Gardanne et de Gréasque, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour arrêter une estimation définitive des dépenses et recettes relative à la gestion des équipements et compétences transférés. Le conseil communautaire doit se réunir le 3 octobre pour valider ces transferts. Il s'agit des compétences déchets, piscine, transports et développement économique.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'approbation des montants de charges transférées, soit :

Pour la commune de Gardanne : 3 732 757 €

Pour la commune de Gréasque : 381 852 €

Sachant que les rapports soumis par la CLECT sont complémentaires à celle d'octobre 2013.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

### **1-9 CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) – ANNEE 2015.**

**Madame Sylvie YEROUNIAN :** Il s'agit de la Convention de partenariat annuelle permettant au bureau de l'emploi de prescrire des demandeurs d'emploi de la commune dans le dispositif plie (plan local pour l'insertion et l'emploi).

Dans le cadre de cette convention, la commune percevra 3 000 euros d'aide au fonctionnement pour le

bureau de l'emploi (2000 euros dans le cadre du PLIE et 1000 euros pour le conseil en image) et 1100 euros de participation au financement de l'abonnement aux logiciels « Pass Avenir et Transférance ».  
Je demande au Conseil municipal d'adopter la convention de collaboration visée ci-dessus, à signer avec la communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'emploi par la Commune (bureau municipal de l'emploi),

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **1-10 APPROBATION DU BAIL DU PRESBYTERE.**

**Monsieur Léonard BALDOCCHI :** Le presbytère a fait l'objet de deux baux approuvés en conseil municipal en date du 17 janvier 1971 et 22 janvier 1981.

Ces baux sont arrivés à échéance.

Depuis 2013, la perception a rejeté le titre de recette correspondant au loyer du presbytère au motif que le bail était arrivé à échéance. Il y a donc lieu de formaliser l'occupation du presbytère en mettant en place un nouveau bail qui sera conclu avec l'association Diocésaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de six ans et un montant de 500 €.

Ce bail relève du Code Civil et de ses articles 1709-1710 à 1719 puisqu'il est passé avec une personne morale.

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **1-11 DESIGNATION DES DELEGUES AU SIBAM.**

**Monsieur le Maire :** Est-ce que vous acceptez que le vote se fasse à mains levées ?

Donc, je propose le Maire, Philippe ARDHUIN et Monsieur Gérard FRANCONI, Adjoint au Maire et en tant que suppléant, Monsieur Philippe CHANTRAINE, Adjoint au Maire

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **2 - FINANCES**

### **2-1 SOLDE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2009-2011.**

**Monsieur le Maire :** Ce contrat départemental de développement et d'aménagement a été signé le 24 juillet 2009 pour la commune de Simiane pour un programme de travaux (2009-2011) de 5 901 760 € et une subvention du conseil Départemental de 2 950 883 €

Considérant que la commune souhaite bénéficier d'un nouveau contrat finançant les projets majeurs du mandat, et compte tenu que le contrat initial n'a pas été réalisé dans sa globalité notamment pour les opérations :

- Crèche des Marronniers,
- Extension du cimetière,
- Travaux cours des Héros,
- Bâtiment Roger Guigon.

Il est proposé au Conseil Municipal de solder ce contrat et de l'arrêter à la somme de 2 507 070 € correspondant au solde des travaux non exécutés

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

**Monsieur Christian ARNAUD** : Il s'agit bien de la photo à l'arrivée de ce contrat. Donc, là-dessus, il n'y a pas de discussion. L'abstention, c'est en fait parce que ce contrat courait encore en 2014. Il y avait un certain nombre de travaux concernant l'eau et l'assainissement qui aurait pu bénéficier de ce contrat. Certes, le changement de municipalité n'a pas facilité les choses, puisqu'il y a une rupture. L'abstention, c'est parce que l'on aurait pu faire mieux dans la mesure où il y a un certain nombre de travaux qui pouvaient être réalisés dans le cadre du contrat. Effectivement, une bonne partie de contrat concerne la réalisation de la crèche.

**Monsieur le Maire** : Je tiens à dire, en 2014, quand nous sommes arrivés à la mairie, le Président du Conseil Général, M. GUERINI, ce contrat court avec les deux ans supplémentaires, jusqu'en 2013, on arrête. Nous avons maintenu, il nous a demandé de continuer. Sans négocier, je n'y crois pas. Donc, nous ne l'avons pas clôturé afin de pouvoir entamer les travaux afin qu'il y ait une continuité. Sur le contrat départemental que nous avons négocié, les travaux déjà engagés, comme le Cours des Héros ou autres, ce qui est en cours, on le continue. Il n'y a pas de rupture, on n'arrête pas, nous avons quand même les subventions. Surtout, nous nous sommes fait montrer du doigt parce que nous n'étions pas arrivés à 50% du montant global de l'enveloppe. Ce sont des emprunts du Conseil Général et la commune ne les a pas utilisés. Je pense que c'était plus une fin de non-recevoir de M. GUERINI qu'autre chose.

## **2-2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2015-2020.**

**Monsieur le Maire** : Considérant que la commune a un programme de travaux structurant pour les années 2015-2020 qui contribue à un plan global d'aménagement local, il est proposé au Conseil Municipal suite au solde du précédent contrat (2009-2011) de solliciter les financements du Conseil Départemental dans le cadre de ce dispositif dit contrat départemental de développement et d'aménagement.

La subvention sollicitée porte sur un montant de travaux de 10 653 000 € répartis sur six ans en fonction des possibilités de financement de la commune et concerne les opérations suivantes :

- Aménagement du centre-ville,
- Extension du cimetière,
- Réalisation de la maison des associations sur le site des marronniers,
- Aménagement du site de Bédouffe,
- Achat et aménagement d'un terrain route de Mimet,
- Refonte du réseau pluvial suivant le schéma directeur d'assainissement pluvial,
- Réhabilitation de la salle Léon Masson,
- Mise en sécurité de l'Eglise Saint Pierre,
- Réhabilitation des bâtiments communaux,
- Equipements sportifs,
- Travaux de voies et de réseaux,
- Valorisation touristique du domaine des Marres,
- Acquisition de véhicules.

La subvention sollicitée s'élève à 50% du montant des travaux soit 5 326 500 €. Les montants des travaux ont été estimés de façon prévisionnelle et seront réajustés en fonction de l'avancement des études.

**Monsieur Christian ARNAUD** : On retrouve là une bonne partie des travaux que nous souhaitons réaliser, qui pour certains sont engagés. Par contre, nous allons nous abstenir, sur le principe, car il n'y a pas eu de commission, sur quelque chose d'aussi essentiel. C'est un plan sur six ans, ce qui est une très bonne chose pour la commune pour avoir une visibilité. Mais, par contre, on arrive au Conseil Municipal, il y a ce projet. Nous n'avons pas été associés à ces réflexions et aux débats qui, encore une fois, peuvent enrichir les projets communaux. Sur le principe, bien sûr, d'avoir les aides du Département, c'est une très bonne chose. C'est ce que nous pratiquons et que vous continuez à faire, sur ce point-là, il n'y a pas à discuter. Mais, c'est le principe des commissions, ce n'est pas la première fois, il y a des commissions qui ont lieu, comme pour ALTEO, très bien. Mais pour les projets de la commune pour les six ans à venir, c'est quand même majeur.

**Monsieur le Maire** : Je pense que vous avez négocié le dernier, Monsieur ARNAUD ?

**Monsieur Christian ARNAUD** : Le ?

**Monsieur le Maire** : Le dernier contrat. Vous l'avez négocié ou pas ?

**Monsieur Christian ARNAUD** : Lequel de contrat ? Avec le Département

**Monsieur le Maire** : Celui de 2009-2011.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Oui, j'y ai participé.

**Monsieur le Maire** : Donc, vous savez très bien, qu'en fait, lorsqu'on négocie, on fait des dossiers. Nous avons un montant qui est accepté ou non. Nous avons eu un contrat du double de ce que vous aviez eu. Toujours avec un taux à 50%. Je tiens à vous dire que beaucoup de communes ne l'ont pas eu. Les opérations qui sont à l'intérieur sont estimées et peuvent changer. Vous le savez ? Donc, il n'était pas opportun en pleine négociation avec le Département, de regarder opération par opération qu'est-ce qu'il y avait dans l'opération, puisque ces opérations qui sont, on va dire, des enveloppes. Et là, si par exemple, nous faisons les Marres, la toiture ou la façade, vous n'avez pas le détail dans l'opération. Vous ne vous en souvenez pas ?

**Monsieur Christian ARNAUD** : Si vous avez un pack global, ce n'en est que mieux. Ça laisse de la souplesse. Pour autant, les commissions sont confidentielles et il peut y avoir des idées que vous n'avez pas et que l'on pourrait proposer

**Monsieur le Maire** : Tout à fait. Les contrats de travaux ne sont pas figés.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

## **2-3 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU.**

**Monsieur le Maire** : C'est un peu particulier comme chaque année. En tant que maire je vais confier la présidence au premier adjoint. Michel BOISRAME va présenter le dossier. Je peux assister à la discussion mais je dois me retirer au moment du vote.

**Monsieur Michel BOISRAME** : Cela concerne l'adoption du compte administratif du service de l'eau. Suite à l'adhésion au SIBAM du service de l'eau, ces comptes doivent être dissous sur le plan comptable et sur le plan juridique. Il y a donc lieu d'arrêter les comptes de ces services au 8 Septembre et d'approuver le compte administratif qui est conforme au compte de gestion tenu en trésorerie. On constate aujourd'hui le résultat cumulé qui s'élève en section de fonctionnement à 90 846,88 € et en section d'investissement à 942 969,82 €.

Ces deux comptes se décomposent de la façon suivante :

En ce qui concerne l'investissement

Dépenses : 46 593,77 €

Recettes : 56 224,32 €

Résultat de l'exercice : 9 630,55 €

Résultats antérieurs reportés 2014 : 931 339,27 €

Soit donc un résultat de clôture, comme je l'indiquais tout à l'heure à 942 969,82 €.

En ce qui concerne le fonctionnement

Dépenses : 142 535,53 €

Recettes : 53 060,90 €

Résultat d'exercice de : - 87 474,63 €

Résultats antérieurs reportés 2014 : 178 321,51 €

Le résultat de clôture est de 90 846,88 €

Je propose donc d'adopter ces comptes.

**Madame Sylvie PIQUENOT** : Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux, D'abord, nous allons nous abstenir sur les quatre délibérations concernant l'eau et l'assainissement, notamment sur les comptes administratifs parce que nous n'avons pas les éléments. Nous nous posons des questions et nous n'avons pas les éléments de réponse, donc nous nous abstiendrons.

Mais, j'aurai, quand même, deux questions, alors je ne sais pas si c'est le moment de les poser mais je vais vous les poser, on verra bien. On se demandait qui représenterait la commune de Simiane au SIPA, le syndicat intercommunal pour l'assainissement entre Simiane et Bouc Bel Air puisque nous n'avons plus de budget eau. Est-ce que le SIBAM représentera la commune dans cette instance ?

Pour les réseaux assainissement ?

**Monsieur Gérard FRANCONI** : Il y a toujours les délégués qui étaient désignés qui représentent la commune au SIPA. Le SIBAM nommera peut être quelqu'un, on le verra. Mais pour l'instant, ce sont les délégués qui étaient désignés qui représentent la commune.

**Madame Sylvie PIQUENOT** : Même pour voter les budgets ?

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Au SIBAM, nous avons délégué ici en cette pièce, en conseil municipal la gestion de l'eau et de l'assainissement et l'assainissement uniquement dans le système de récupération des eaux. Après, nous sommes au SIPA. Le SIBAM n'est pas au SIPA. Nous restons commune de Simiane au SIPA. Donc, le SIBAM ne rentre pas au SIPA.

Le SIBAM ne gère que la distribution de l'eau et la gestion de l'assainissement et de nos canalisations d'assainissement sur la commune.

Le SIPA gère le traitement des eaux usées. Et le SIBAM ne rentre pas au SIPA. Le SIBAM continuera à percevoir pour le compte de la commune de Simiane la part du SIPA, ce qui nous permettra de financer le SIPA.

**Madame Sylvie PIQUENOT** : Du coup, il restera un budget assainissement au niveau de la commune ?

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Il restera dans le budget principal un budget assainissement qui sera abondé par le SIPA. Nous ne sommes plus en budget annexe. Ce ne sera plus un budget

annexe. Ce n'est pas nous qui le disons c'est la perception.

**Madame Sylvie PIQUENOT** : OK je pose ma deuxième question.

il y avait un engagement de la commune à rembourser les montants qui étaient venus abonder le budget assainissement à partir du budget général. C'est à dire qu'il y avait eu un moment où le budget assainissement était en déficit. Il y avait une autorisation de prendre sur le budget général pour abonder le budget assainissement et il y avait une autorisation de prendre sur le budget général pour amender et un engagement de la commune avait été demandé de rembourser cette part.

Est-ce que cette part sera conservée après le transfert des droits et obligations au SIBAM ?

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Là, c'est pareil. Nous avons regardé et effectivement il y a cette opération. Donc, nous avons eu Madame CANTAZARO à qui nous avons posé la question et qui s'occupe de nos finances. Et elle a bien vu cette opération qui a prévu de financer les budgets annexes avec le budget principal, mais l'opération retour de ce budget n'est pas prévue dans cette délibération. Donc, d'un point de vue légal, nous ne pouvons pas faire le retour.

Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, récupérer la somme qui était mise en investissement du budget principal dans le budget annexe et donc d'un point de vue légal, nous ne pouvons pas nous faire rembourser de ce budget, ce qui est bien dommage parce que nous aurons bien aimé que cela se fasse.

**Madame Sylvie PIQUENOT** : Pourtant cela a été fait !

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Il a été prévu le versement du budget principal vers le budget annexe mais vous n'aviez pas prévu dans votre délibération le remboursement. Cela ne se fait pas automatiquement ? Apparemment et la perception n'est pas vraiment d'accord pour que l'on fasse cette opération. Voilà, nous en sommes là !

Est-ce que cela répond à votre question ?

**Madame Sylvie PIQUENOT** : oui, oui tout à fait.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Cela a été vu, traité, demandé, voilà.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

## **2-4 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.**

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

## **2-5 INTEGRATION DES COMPTES DE RESULTATS DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL.**

**Monsieur Michel BOIRAME** : Maintenant que nous avons adopté les comptes administratifs de l'eau et de l'assainissement, il convient de les intégrer dans les résultats du service, ils vont être maintenant dans le budget principal de la commune.

Il y a lieu d'intégrer au budget principal de la commune les résultats comptables et de procéder à leur affectation. Ces intégrations nécessiteront une décision modificative pour équilibrer le budget principal.

Ces affectations :

Pour le budget du Service de l'Eau :

\* En section de fonctionnement : + 90.846,88 €

\* En section d'investissement : + 940.969,82 €

Pour le budget du Service de l'Assainissement :

\* En section de fonctionnement : + 171.784,10 €

\* En section d'investissement : + 490.544,66 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'affecter le résultat excédentaire cumulé du Service de l'Eau soit + 90.846,88 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget principal.

- D'affecter le résultat excédentaire cumulé du Service de l'Assainissement soit + 171.784,10 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget principal.

Compte tenu de ces affectations proposées, il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget principal de la Commune soit :

\* Section de fonctionnement :

- Au compte 002 de la section de fonctionnement Recettes : 262.630,98 €

- Au compte 6078 de la section de fonctionnement Dépenses : 262.630,98 €  
(Achat de marchandises)

\* Section d'investissement :

- Au compte 001 de la section d'investissement Recettes : + 1.431.514,48 €

Au compte 23 de la section d'investissement Dépenses : + 1.431.514,48 €

Nous allons procéder au vote.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

## **2-6 MISE A DISPOSITION ET TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS AU SIBAM.**

**Monsieur le Maire** : Je rappelle que dans le cadre de la DSP il a été choisi par la commune de Simiane Collongue d'adhérer au SIBAM.

**Monsieur Michel BOIRAME** : Donc, effectivement, maintenant il s'agit de transférer les moyens et obligations au SIBAM.

La loi du 12 Juillet 1999 a posé comme principe que le transfert de compétence entraîne le transfert de l'établissement public et de coopération intercommunale, en l'occurrence, le SIBAM, donc, des biens et équipements nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont rattachés.

Ainsi, le transfert de compétence emporte la mise à disposition à titre obligatoire de l'ensemble des immobilisations nécessaires à l'exercice du service ainsi que le transfert des emprunts.

Si les immobilisations sont financées par des subventions, il faut les mettre également à la disposition de PEPCI.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acter le transfert du passif et de l'actif compte tenu de ce que les opérations de dissolution du budget annexe ont été actées et que le SIBAM depuis le 1er Juillet a repris le réseau eau et assainissement.

La commune et le SIBAM devront s'accorder sur les biens nécessaires à l'exercice de l'activité.

Il est donc proposé d'acter le principe de transfert et de voir les modalités avec le SIBAM qui fera l'objet d'une autre délibération dans un prochain Conseil Municipal

Je voudrais rajouter, comme Monsieur ARNAUD posait la question tout à l'heure sur les commissions, que nous sommes dans le cadre d'une délibération de principe, bien évidemment, pour que le dossier continue à cheminer et que les modalités seront vues ensuite en concertation. Cela fera l'objet de commissions qui se réuniront afin de fixer dans le cadre d'une nouvelle délibération les conventions définitives qui seront passées entre la commune et le SIBAM.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

### **2-7 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE.**

**Madame Graziella CACCAVELLI** : Le député François-Michel LAMBERT a fait appel aux projets des Communes pour les accompagner dans leur financement dans le cadre de la réserve parlementaire. Sur sa circonscription il entend soutenir les actions portant sur le développement du savoir numérique dans les écoles et la modernisation des actions des services publics.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire au titre à hauteur de 22 568,00 € afin de financer l'informatisation dans les services et de développer le savoir numérique dans les écoles.

Un exemple : changer le parc informatique de l'école primaire.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

### **2-8 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'EQUIPEMENT DES ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE.**

**Monsieur Jérémy PASTORE** : L'école municipale de Musique souhaite se doter d'un parc instrumental pour constituer un orchestre d'harmonie et également se doter d'un piano demi-queue afin d'assurer une plus grande qualité aux manifestations publiques.

Le coût de cette acquisition est de 40 000,00 € : 12 450,00 € pour les instruments à vent et 27 750,00 € pour le piano. Il y a donc lieu de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 25% soit 10 000,00 € sachant que la CPA participera également à cet achat à hauteur de 37%.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

### **2-9 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE SIMIANE COLLONGUE.**

**Madame Graziella CACCAVELLI** : L'école élémentaire a organisé un séjour avec des enfants de l'école primaire. A ce titre, la municipalité a souhaité attribuer une subvention de 5 000,00 €. La perception ayant rejeté le mandat en Juin, il y a lieu de prendre une délibération pour le versement de cette aide.

**Madame Sylvie PIQUENOT** : Nous sommes pour cette subvention. Juste une remarque, on regrette toujours que la subvention à la coopérative ait été baissée par rapport à ce qu'elle était, baissée de 1 500,00 € puisqu'elle était de 6 500,00 €.

**Monsieur le Maire** : Elle était de 6 000,00 €. J'en suis le premier désolé. Vous n'êtes pas venue, je pense, lors de la journée du Patrimoine pour assister justement au mouvement de tous les maires de France contre la baisse de la DGF. Et là, je pense que soit on augmente les impôts, soit on essaie de baisser le train de vie de la commune de Simiane – Collongue. Je rappelle que nous ne sommes que 5 000 habitants. Mais, j'en suis vraiment désolé. Si je pouvais donner 100 000,00 € à chaque sortie je les donnerai, mais on n'a pas les finances.

**Madame Sylvie PIQUENOT** : Il y a des choix qui sont faits que nous ne partageons pas forcément.

**Madame Graziella CACAVELLI** : Le coût total est de 20 213,00 € pour une sortie du 1er au 5 Juin. C'est quand même très excessif, pour 78 enfants.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

## **2-10 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COMITE DES FÊTES.**

**Monsieur Michel BOISRAMÉ** : L'association du Comité des Fêtes a été constituée pour l'animation du village. Elle a bénéficié dans le cadre du vote dans le budget primitif d'une subvention de 37 900 €. Cette association avait également sollicité une subvention auprès de la CPA mais comme il s'agit d'une nouvelle association la CPA n'a pas répondu présent. Elle a sollicité une subvention de 13 000,00 €. L'association du comité des Fêtes doit organiser les fêtes de fin d'année et sollicite donc la commune pour un montant supplémentaire de 6 000,00 € afin de mener à bien les actions qu'elle a déjà entreprise. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention complémentaire

**Monsieur Bruno GERARA** : Je suis désolé d'avoir à vous le demander, mais actuellement, j'ai une petite indisponibilité internet, ce qui fait qu'on n'a pas pu communiquer avec les collègues. Je vous demanderai deux petites minutes pour que l'on cale le vote de cet ordre du jour. Donc, je sollicite une petite interruption de séance.

**Monsieur le Maire** : Donc, suspension de séance.

**Monsieur Christian ARNAUD** : C'est la jeunesse de l'association qui fait qu'elle n'a pas eu la subvention c'est bien cela ? Donc, l'année prochaine nous devrions l'avoir ?

**Monsieur le Maire** : C'est bien cela. Il faut présenter au moins un bilan pour pouvoir déclencher et avoir des subventions. Je rappelle que la Saint Eloi, lorsqu'il n'y avait pas le comité des Fêtes, le coût était de 39 000,00 €. La subvention est de 37 900,00 € qui a déjà été octroyée plus ces 6 000,00 € pour les festivités de fin d'année. Ne serait-ce que pour « Simiane S'illumine », avant le montant était de 7 763,00 €.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

### **3- CULTURE**

#### **3-1 RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF « L'ATTITUDE 13 ».**

**Monsieur Jérémy PASTORE :** Pour permettre le renouvellement de la convention du dispositif de L'attitude Provence donnant la possibilité pour les usagers collégiens, de l'école Municipale de Musique, des ateliers de pratique artistique et des spectacles programmés de régler les cotisations ou places de spectacleS avec la carte de L'attitude 13 ce qui permettrait de rendre accessible aux collégiens l'accès à la culture et aux pratiques artistiques.

Ce dispositif ne comporte pas de frais incombant à la municipalité. D'une valeur totale de 100 € la carte de L'attitude 13 comporte cinq porte-monnaie numériques destinés à réduire les coûts liés à la pratique d'une activité artistique et sportive.

30 € de réduction pour la partie artistique, 20 € pour la partie optionnelle, 10 € de réduction pour les places de spectacle vivant. Ce porte-monnaie permet d'acheter à prix réduit des places de spectacles, théâtre, festivals...etc...

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

### **4- PERSONNEL**

#### **4-1 RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET/ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.**

**Monsieur le Maire :** Madame X est depuis le 23 Juillet 2015 en disponibilité.

Dans le cadre de son remplacement en tant que professeur d'alto ? il est proposé le recrutement d'un agent non titulaire.

Le cout salarial sera de 13 461,00 € contre 19 273,00 € actuellement.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

### **5- TRAVAUX ET URBANISME**

#### **5-1 RAVALEMENT DES FACADES DU CENTRE VILLE : ADOPTION D'UN REGLEMENT ET DEMANDE DE L'AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.**

**Monsieur Léonard BALDOCCHI :** Ce projet vise à l'embellissement du centre-ville en aidant à la rénovation des façades des maisons de village avec comme condition une qualité architecturale.

Le périmètre du projet correspond au noyau villageois historique.

Cette opération façade permet d'inciter à utiliser des matériaux plus nobles plus chers, au profit de la qualité architecturale des façades du centre -ville.

Il s'agira d'une visite sur place par l'architecte conseil pour faire un état des lieux et déterminer précisément le niveau de ravalement et les matériaux à utiliser.

Une convention sera signée avec le particulier qui s'engagera à réaliser les travaux identifiés.

Une fois les travaux terminés l'architecte -conseil constatera la conformité des travaux réalisés avec ceux préconisés. Sur ce constat la commune débloquera la subvention. Les façades éligibles sont les façades donnant sur un espace public, façades en retour sur jardin avec un impact depuis l'espace public, les murs de clôture.

La commune participera à hauteur de 30% du montant des travaux engagés.

La Communauté du Pays d'Aix participera à hauteur de 10%.

Le bénéficiaire pourra donc obtenir une aide de 40% du montant total des travaux. Cette aide est

toutefois plafonnée à 5 000,00 €. Pour 2015, 15 000,00 € sont prévus au budget.

Ce montant sera réévalué au budget 2016 pour pouvoir accorder plus de dossiers en restant dans la capacité de financement de la commune

Les particuliers pourront aussi et nous les aiderons obtenir une subvention auprès de la fondation du Patrimoine

Les dossiers pourront être déposés dès le retour de la sous-préfecture de la délibération instaurant l'opération façade.

Monsieur le Maire : le centre ancien se paupérise, il existe des aides et nous voulons entrer dans ce cadre-là pour essayer de rénover et de rendre plus attractif le centre du village ancien dont une partie moyenâgeuse, une partie date de la Renaissance.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

## **5-2 APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Monsieur Philippe CHANTRAINE : La commune a jugé nécessaire de faire évoluer son PLU afin d'apporter la modification n°1 du PLU.

Je vais vous redonner les grandes lignes de cette modification à savoir :

- les corrections d'erreurs sur le document graphique,
- l'ouverture à l'urbanisme d'une zone AU située quartier du Roussillon en extension de la zone UAB adjacente,
- la modification d'une zone urbaine tout en restant en zone urbaine, c'est simplement le terrain communal situé quartier Bédouffe

C'est simplement le terrain communal situé sur le quartier Bédouffe actuellement placé en zone UAB va être reclassé en zone UB, car, sa vocation ce n'est plus de l'habitat mais des activités de loisirs, de nature et de plein air ainsi que les services techniques d'entretien de l'espace public,

- la suppression de l'emplacement réservé n° 27 prévu pour l'élargissement du chemin des Vignes,
- l'insertion dans le règlement des règles de gabarit et d'emprise afin d'adapter le PLU aux règles imposées par la loi Alur entrée en vigueur le 24 Mars 2014

C'étaient donc les grands points. Il y a eu une enquête publique. Deux observations qui ont été portées et neuf corrections apportées.

Monsieur Christian ARNAUD : Nous voterons contre pour les mêmes raisons pour lesquelles nous nous étions opposés dès l'origine à certains points de cette modification que je résume brièvement.

En premier lieu, la réduction des possibilités de construction sur le terrain de Bédouffe ce qui entraîne l'abandon des projets d'EHPAD et de logements sociaux et le coût des études de l'ordre de 100 000€ que ce dernier entraînait pour la commune.

Ensuite, l'abandon de la réservation pour des aménagements sur le chemin des Vignes nécessaire pour permettre les croisements le passage des piétons ou vélos, en aucun cas pour en faire une voie de transit. Vous devez d'ailleurs les envisager au cas par cas, suite aux observations qui vous ont été faites, preuve du bien fondé de notre observation.

Monsieur le Maire : Concernant Bédouffe, j'ai une réunion avec 13 Habitat. Je tiens à signaler que pour l'instant cette amende, ces pénalités, ce n'est pas le fait de notre mandature. Quand je suis arrivé à la Mairie, j'avais déjà le dossier sur mon bureau donc il ne faut pas dire que c'est la modification du PLU

qui l'a entraîné. Il faut quand même être droit dans ses bottes et ne pas rejeter l'opprobre, ou la faute au successeur, je tiens à le dire.

Je le fais parce qu'actuellement je suis sur le dossier, je négocie cette amende que vous avez accepté, moi je ne l'accepte pas et il y a une seule chose qui était décidé réellement pour moi c'est l'abandon de la crèche. Les logements sociaux et l'EPHAD c'est un autre problème.

**Monsieur Christian ARNAUD** : L'EPHAD on ne va pas remettre cela sur le tapis, c'est un projet intéressant pour la commune mais il n'y a pas d'incidence financière  
Les logements sociaux nous aussi droits dans nos bottes, on avait le projet de le faire et le fait que ce ne soit plus constructible ne permet plus de le faire. Je ne mets pas en doute votre sincérité

**Monsieur le Maire** : Vous êtes en train de dire que de notre fait on va payer quelque chose alors que fin 2013 vous deviez déjà payer ? Pourquoi cela serait dû à la révision du PLU ?

**Monsieur Christian ARNAUD** : Il y avait un projet de logements sociaux qui a donné lieu à des études. Les études n'aboutiront pas puisqu'on ne peut plus faire de logements sociaux à Bedouffe. C'est tout et la révision du PLU sanctionne cela.

**Monsieur le Maire** : Pour payer quelque chose qui n'allait pas aboutir, on allait payer non seulement les études mais encore les pénalités.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Ce ne sont pas les pénalités.

**Monsieur le Maire** : C'est pourtant le dossier que j'avais sur mon bureau.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Nous n'allons pas polémiquer ce n'est pas le fait de transformer cette zone, il a été clairement dit que nous ne ferions pas la crèche.

13 Habitat avait possibilité à l'époque de modifier son permis de construire parce qu'ils avaient un permis de construire en bonne et due forme. Le permis de construire est caduque depuis 2013

La convention tombe de ce fait. Jamais la Commune de Simiane-Collongue n'a dit, vous n'avez jamais dit que vous vous opposiez à la réalisation des logements sociaux. Vous avez même dit qu'à la place de l'EPHAD, pourquoi ne pas envisager d'y faire quelques villas supplémentaires. Donc, c'était pour 13 Habitat complètement ouvert.

A ce jour, moi je me suis repenché sur ce dossier, aujourd'hui on nous demande des sommes très très importantes qui ne sont pas des indemnités mais tout simplement des frais d'études engagés pour des travaux qui n'ont pas pu être réalisés en leur temps.

Conclusion : on n'est pas forcément d'accord sur les termes, c'est quand même important de se battre parce qu'on est sur un dossier à 200 000,00 €.

On a épluché le dossier, on a pris conseil et effectivement à mon sens il y a de quoi discuter avec 13 Habitat qui aujourd'hui nous réclame de façon un peu cavalière des choses qu'il n'a pas faites et pour lesquelles il a une certaine responsabilité dans la non réalisation du projet.

On va rencontrer le Président de 13 Habitat, on va discuter et si on tombe d'accord entre personnes intelligentes et bien ce sera parfait. Si on ne tombe pas d'accord, ce genre de dossier à 200 000,00 € cela se plaide. Vous devriez être derrière nous pour sortir cette épine que nous avons dans le pied à 200 000,00 €.

**Monsieur le Maire** : A moins que vous n'ayez d'autres solutions sur l'avenir ?

**Monsieur Christian ARNAUD** : C'est la perte de constructibilité de ce terrain qui rend effectivement

**Monsieur le Maire** : En 2013, il y avait les demandes de pénalités. Ce n'est pas la modification du PLU en 2015.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Ce ne sont pas des pénalités.

**Monsieur le Maire** : Vous envisagiez quelque chose sur la zone pour ne payer ?

**Monsieur Christian ARNAUD** : De construire des logements sociaux tout bêtement.

Pour : 22

Contre : 6

Abstention : 0

### **5-3 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE COUT ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS 2014.**

**Monsieur Gérard FRANCONÉ** : C'est une obligation réglementaire afin d'être totalement transparent envers le conseil et les Simianais.

Le tonnage total de la collecte sélective est de 277 soit un ratio par Kg et par an de 49,6.

Pour rappel, en 2013, le tonnage total en 2012 était de 297 soit un ratio de 53 kg/an/habitant.

Soit un ratio de 58 Kg par habitant. On peut constater une évolution de 36 tonnes.

Le tonnage ordures ménagères s'élève à 1679 tonnes soit un ratio de 301kg par an et par habitant.

24 composteurs individuels ont été distribués en 2013. La collecte et le traitement des déchets ménagers coûtent plus de 136,90 € par an et par habitant. Cette dépense est couverte à 91,5 % par la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères et par la vente des déchets valorisés.

Le conseil municipal prend acte de la présentation qui lui a été faite du rapport sur le coût et la qualité. Dit que ce rapport sera porté à la connaissance du public.

**Monsieur le Maire** : C'est un rapport donc on ne délibère pas.

### **5-4 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – ANNEE 2014**

**Monsieur Gérard FRANCONÉ** : Les dossiers reçus au SPANC au cours de l'année 2014 se répartissent de la façon suivante :

- Type de demande et origines du dépôt de dossier au SPANC 2014

- permis de construire relatifs à une construction neuve : à Simiane 5 dossiers, CPA 195,
- permis de construire relatifs à une construction existante : à Simiane 4 dossiers,
- demande de réhabilitation déposée lors d'une demande d'urbanisme : 3 dossiers
- évolution inter annuelle du nombre de dossiers traités par le SPANC :

- Type de demande à l'origine du dépôt au SPANC

permis de construire relatif à une construction neuve en 2004 : 380, en 2005 : 460, en 2006 : 429, en 2007 : 511, en 2008 : 285, en 2009 : 207, en 2010 : 265, en 2011 : 279, en 2012 : 335, en 2013 : 216, en 2014 : 195.

L'année 2014 se caractérise par une baisse importante du nombre de dossiers déposés au SPANC dans le cadre du permis de construire relatifs à l'extension d'une construction existante mais également par un nombre croissant de demandes de r

positifs de l'assainissement :

diagnostic de bon fonctionnement à Simiane : 1

diagnostic préalable à la vente : 13

diagnostic relatif à une demande d'urbanisme : 1

redevance pour les installations neuves : 410,00 € dont 40% pour le contrôle de conception et 60% pour le contrôle de réalisation,

redevance pour les installations réhabilitées : 320,00 € dont 40% pour le contrôle de conception et 60% pour le contrôle de réalisation plus 80,00 € pour une visite supplémentaire et 100,00 € pour une contre-visite,

redevance pour le diagnostic périodique de bon fonctionnement : 110,00 € plus 100,00 € pour une contre-visite,

redevance pour le diagnostic périodique à la demande (en cas de vente) : 160,00 € plus 100,00 € pour une contre-visite,

sanctions financières pour obstacle à l'accomplissement des contrôles : 165,00 €,

sanctions financières pour non réalisation des travaux prescrits dans un délai de quatre ans 220,00 €

Les premières sanctions ont été appliquées en 2014 pour refus de visite.

Le premier rapport

la prime d'épuration pour l'agence de l'eau pour 23 110,00 € ainsi que les remboursements par l'agence de l'eau du programme de réhabilitation pour 195 000,00 € et de la subvention d'animation pour 16250,00 € sont également inscrits en recettes.

Ainsi sur l'exercice 2014 le résultat ressort à + 474, 48 € auquel il faut ajouter le bénéfice de 2013 de 57 748,42 € pour constater un résultat net de 58 222, 90 €.

Le conseil municipal prend acte de la présentation qui a été faite du rapport sur le prix et la qualité » dit que ce rapport sera porté à la connaissance du public dans les conditions fixées à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Monsieur le Maire** : C'est un rapport donc on ne délibère pas.

#### **5-5 DEMANDE D'APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC AUPRES DU PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE.**

**Monsieur Gérard FRANCONÉ** : Vu le code Général des Collectivités territoriales, vu le code de la Construction et de l'habitation, vu la loi 2005-102 du 11 Février 2005, vu la loi 2014-789 du 10 Juillet 2014, vu l'ordonnance 2014 -1090 du 26 Septembre 2014, vu le décret 2014-1326 du 5 Novembre 2014, vu le décret 2014-1327 du 5 Novembre 2014, vu l'arrêté du 8 Décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret 2006-555 du 17 Mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, les installations existantes ouvertes au public et leur affectation, vu l'arrêté du 15 Décembre 2014 fixant les modèles de formulaires, demandes d'approbation prévues à l'article L111-7-5 et L112-1 du code de la construction et de l'habitation, vu l'arrêté du 27 Avril 2015 relatif aux conditions d'octroi et période supplémentaire à la demande de prorogation pour défaut d'exécution pour la mise en accessibilité des établissements recevant du Public, le Conseil Municipal Le Conseil Municipal approuve le projet d'agenda d'accessibilité programmé communal ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à présenter à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône la demande d'approbation de cet agenda d'accessibilité programmée.

**Madame Violette STISSI** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs nous voterons oui pour cette délibération en soulignant toutefois un point qui a retenu notre attention. Vous deviez remettre l'agenda au plus tard le 28, nous sommes le 29, nous votons le 29, ce petit retard ne risque-t-il pas d'être préjudiciable ?

**Monsieur le Maire** : Je dirai même que nous sommes en avance sur d'autres communes sur six ans. Je rappelle que ceci paraît anodin mais le coût total est de 880 067 € sur six années.

**Madame Violette STISSI** : Je le sais. En votant pour, nous marquons notre attachement au problème du handicap et des PMR en général, problèmes qui nous tiennent à cœur. Nous sommes conscients, conscients que tout ne peut pas se faire rapidement à cause notamment du budget.

Mais il est un point qui ne coûterait rien à la commune et qui améliorerait nettement les déplacements des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Le stationnement est trop souvent anarchique dans notre commune notamment dans le centre du village.

Les véhicules stationnés sur les trottoirs par exemple rue Manéra empêchent la circulation et obligent ces Simianais à descendre sur la route pour se déplacer.

Pourquoi avoir enlevé la place handicapée sur le trottoir face à l'ancienne boulangerie Degoyan. Il est vrai qu'une place handicapée sur un trottoir ce n'est pas habituel mais c'est un emplacement qui avait été choisi parce qu'il permet de sortir un fauteuil par l'arrière d'un véhicule sans mettre en danger la personne qui le manipule puisqu'elle n'est pas sur la chaussée...

**Monsieur le Maire** : Bien là-dessus je voudrais répondre ...

**Madame Violette STISSI** : Mais, je n'ai pas fini Monsieur !!!

**Monsieur le Maire** : Oui, pour l'instant, je vous donne la réponse, après si on le fait à la Prévert, cela va aller loin. Cette place handicapée n'était pas dans les normes, n'était pas déclarée et surtout empêchait le commerce d'ouvrir. Elle a été faite quand le commerce était fermé, maintenant le fond a été racheté.

**Madame Violette STISSI** : Oui mais attendez cela empêche le commerce de faire .....

**Monsieur le Maire** : Déjà, il faut un quatre quatre...

**Madame Violette STISSI** : Je n'entends pas, excusez moi.

**Monsieur le Maire** : Pour le véhicule handicapé, il fallait un quatre quatre pour monter sur le trottoir. Il fallait enlever le stationnement derrière pour qu'il puisse y accéder.

**Madame Violette STISSI** : Mais non, c'est une place où il n'y a rien derrière.

**Monsieur le Maire** : Ah bon, il n'y a rien derrière ?

**Madame Violette STISSI** : Oui quand vous êtes sur....

**Monsieur le Maire** : Eh bien j'y passe tous les jours.

**Madame Violette STISSI** : Une fois que le véhicule est placé à cet emplacement il n'y a pas de quoi se positionner derrière.

**Monsieur le Maire** : Dans ce cas si c'est une place handicapée pourquoi n'y a-t-il pas eu d'arrêté ? Il faut que cela soit fait dans les normes.

**Madame Violette STISSI** : Bon peut être je ne sais pas.

**Monsieur le Maire** : Il faut que cela soit dans les normes, il faut qu'il y ait l'accès d'un véhicule, c'est fait pour un véhicule quand même...

**Madame Violette STISSI** : jusqu'à présent les véhicules montaient. Monsieur le Maire vous croyez que la place handicapée devant la pharmacie elle est conforme ? Vous croyez qu'un véhicule ...

**Monsieur le Maire** : La place handicapée de...

**Madame Violette STISSI** : Attendez Monsieur le Maire, je vous en prie laissez-moi parler s'il vous plaît !!!

**Monsieur le Maire** : Allez-y !

**Madame Violette STISSI** : Vous croyez que la place devant la pharmacie, la personne handicapée

peut sortir aisément et ensuite tourner pour aller à la pharmacie elle monte ou elle va jusqu'à la rue Manéra ? Alors elle est forte

**Monsieur le Maire** : Qui est ce qui a fait cette place ?

**Madame Violette STISSI** : Nous on a peut-être fait une erreur Monsieur le Maire, non mais attendez mais on l'avait enlevé.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : On va dépassionner le débat parce que...

**Madame Violette STISSI** : Non mais on ne dépassionne pas Monsieur CHANTRAINE, s'il vous plaît vous me laissez finir, s'il vous plaît.  
Je me suis assez occupé pendant cinq ans

**Monsieur le Maire** : Mais attendez ! il n'y a que vous qui parlez là.

**Madame Violette STISSI** : Monsieur le Maire, je n'ai pas fini ma déclaration. Vous ne m'avez pas laissé finir.

**Monsieur le Maire** : Ah, alors allez -y.

**Madame Violette STISSI** : Non voilà, vous avez tout dit, alors continuez.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Je n'ai rien dit

**Madame Violette STISSI** : Ah écoutez, si c'est cela le débat !!!

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Ce n'est pas compliqué. Nous sommes dans l'obligation de faire un agenda.

**Madame Violette STISSI** : Cela je le sais, je l'avais signalé.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : On a présenté un agenda à la CPA la semaine passée. Donc, nous sommes bien dans les temps, nous n'avons plus qu'à l'envoyer à Monsieur le Préfet qui accusera réception de notre document et il n'y aura aucun problème.

Cet agenda, c'est quelque chose de compliqué parce que les VRP, les IOP etc sur la commune de Simiane il y en a à peu près 17, c'est un peu compliqué. Donc, on ne se sent pas suffisamment compétent pour décider si c'est bien, si ce n'est pas bien. Il nous faut carrément un professionnel et on a pris un assistant maîtrise d'ouvrage, c'est le bureau d'étude « Asymétrie » qui a dit ce qu'il était nécessaire de faire. Donc voilà, je ne dis pas que vous avez raison, que j'ai raison, j'en sais rien moi. Je ne suis pas compétent pour savoir ce qu'il est nécessaire de faire sur l'ensemble de nos VRP et de nos IOP. Donc, vous voyez c'est compliqué. Donc, on a pris un bureau d'étude, un professionnel.

Et après, bien évidemment, il y a une commission d'accessibilité qui va regarder notre concertation et les différents travaux qui sont proposés et qui va nous dire si effectivement ce que nous proposons est conforme à la réglementation. Moi, je ne sais pas si elle est conforme ou pas la place. Elles sont bien notées, matérialisées dans le dossier et elles sont présentées à la commission d'accessibilité qui nous dira elle est bonne ou elle n'est pas bonne. Pour l'instant, on a fait face à nos obligations qui étaient le 27, il faut savoir que cela concerne tous les ERP et les IOP. Aujourd'hui, il n'y a pas que la commune de Simiane qui a des ERP. A ce jour, j'ai deux demandes d'agenda sur l'ensemble de notre commune. Il y a le nôtre et un commerçant qui a déposé, les autres ne l'ont pas encore déposé. Effectivement, cela devient compliqué, mais, il y aura forcément des rallonges qui seront données parce qu'aussi non les gens vont s'exposer à 4 500,00 € d'amende conformément à la réglementation et ça va être un petit peu compliqué pour eux.

On a déposé dans les temps. On a pris un cabinet professionnel extérieur et il y aura la commission d'accessibilité qui nous dira si c'est bon ou ce n'est pas bon et on en a pour 800 000,00 € de travaux.

**Madame Violette STISSI** : Monsieur CHANTRAINE, je ne vous ai pas interpellé ni vous, ni Monsieur le Maire sur ce que vous avez fait. Je ne mets pas en doute ce que vous avez fait. Je vous signale, simplement, qu'il y a un stationnement anarchique qui ne facilite pas le déplacement, c'est tout ce que j'ai dit. Je ne vous ai pas demandé ce que vous avez fait ou pas, je le sais très bien.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Le stationnement anarchique, on va l'arrêter parce qu'on a demandé à cette personne qui se gare de façon anarchique sur le trottoir à cet emplacement de ne plus y stationner. Elle ne se stationnera plus et si elle se stationne, elle aura un PV comme tout un chacun.

**Madame Violette STISSI** : C'est tout ce que j'ai voulu vous dire, voilà c'est tout ce que j'ai voulu vous dire.

**Monsieur Bruno GERARA** : Pour dépassionner un peu le débat, je reviendrais sur des propos que tenaient Madame VALERA à une certaine époque et auxquels j'adhérais énormément. C'est, respectons nous quand on parle, ne nous énervons pas, ce sera déjà une bonne chose et laissons-nous finir les phrases. Ce problème de stationnement handicapé, moi, me touche encore plus parce que je voudrais savoir combien il y a de personnes qui ont le GIC autour de cette table, qu'ils lèvent la main. Voyez, on n'est pas nombreux.

**Monsieur le Maire** : Moi j'ai, ce n'est pas tout à fait un GIC.

**Monsieur Bruno GERARA** : Enfin le GIC, stationnement européen. Je veux dire par là c'est que vous avez des gens qui sont handicapés il n'y a pas que moi qui bénéficie de ces places-là, il aurait peut-être été bien qu'on nous consulte dans le cadre d'une consultation du peuple pour qu'on puisse donner un avis sur l'accessibilité ou non d'une place ou pas. Et sans vouloir polémiquer, parce qu'à l'époque, je leur avais dit lorsque cette place a été faite, la place devant la pharmacie pour un handicapé n'est pas adaptée. Je ne polémique pas de savoir si l'autre était mieux ou pas. Moi, je n'ai pas de fauteuil je m'en sors bien, mais je pense à celui qui a un fauteuil c'est plus compliqué pour lui.

**Madame Graziella CACAVELLI** : Monsieur GERARA, il y a quand même des personnes qui sont...

**Monsieur Bruno GERARA** : Force est de constater que pour le moment on est revenu sur une situation antérieure. Dépassionnons le débat, on peut se dire les choses sans crier. Dominique, c'est bien ce que tu disais à l'époque ?

**Madame Violette STISSI** : Monsieur le Maire, c'est comme on stationne sur un passage protégé, on le voit tous les jours.

**Monsieur Gérard FRANCONI** : Ce n'est pas propre à Simiane, il y en a partout.

**Madame Violette STISSI** : Il ne faut pas le laisser faire Monsieur FRANCONI. Les mémés dans le village, moi je le vois. Voilà, c'est tout, je n'ai pas dit que c'était votre faute, je n'ai jamais dit que c'était votre faute. Je ne prends pas souvent la parole.

Pour : 28

Contre :

Abstention : 0

## **5-6 SIGNATURE DU CONTRAT RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE (2015-2020).**

**Madame Dominique VALERA** : A chaque épisode pluvieux, l'Huveaune est désignée comme coupable et souvent mis en cause de la fermeture des plages de Marseille. Ces eaux boueuses sont

rejetées dans la calanque de Port Miou depuis 1986 et se déverse dans la baie du Prado en cas de fortes précipitations. Le syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune, en 2014, a réalisé d'importants travaux de lutte et de protection contre les inondations ont été faites au titre de ses compétences. Il anime et coordonne la construction et la mise en œuvre des actions du contrat de rivière et prévoit de faire signer ce contrat à tous les partenaires d'ici fin octobre.

Nous sommes impactés alors que l'Huveaune ne coule pas sur notre territoire communal parce que nous faisons partis du bassin versant de l'Huveaune. C'est-à-dire, un espace géographique dans lequel toutes les eaux de pluie et de ruissellement s'écoulent dans la même direction qui se rejoignent pour former le cours d'eau.

La démarche du contrat de rivière a officiellement démarré en 2012 par une phase de mobilisation, de consultation préalable des acteurs, à savoir, les communes, les EPCI et les partenaires institutionnels

Ce contrat de rivière détaille les actions pour améliorer la qualité des eaux. Il met autour de la table 27 communes qui sont, donc, impactés. Il est doté d'un budget de 16,5 millions d'euros, dont 8 millions d'euros consacrés à l'assainissement à Aubagne au Pays de l'Etoile. Il devrait être signé d'ici la fin de l'année.

Il devrait être mis en œuvre pour une période de cinq années, 2015-2020.

Il détermine 5 enjeux qui se déclinent en actions :

- **Qualité des eaux,**
- **Qualité des milieux naturels aquatiques,**
- **L'état des ressources en eau,**
- **Gestion quantitative du ruissellement et des inondations,**
- **Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant.**

Enfin, vous devez savoir qu'aucune action n'est portée par notre Commune, ni ne concerne directement notre territoire : pas de dépenses pour la commune, sauf peut-être des actions de relais de communication. Compte tenu de ces éléments, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à approuver le contenu de cet engagement contractuel en signant le contrat de rivière après délibération des partenaires financiers sur leurs engagements réciproques.

**Monsieur Bruno GERARA :** Juste une petite note d'humour, car, nous pouvons terminer le conseil municipal par ça. Savez-vous comment on appelait à Marseille dans les années 60-70 la plage du Prado ? On l'appelait la plage des parisiens car ils allaient se baigner sans se mettre de la crème solaire.

Pour : 28

Contre :

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est terminé. La séance est levée à 20H50. Je remercie l'assistance.

Les Secrétaires de Séance

Dominique VALERA

Sylvie YEROUNIAN

Le Maire

Philippe ARDHUIN

